

LE CANADA Journal Quotidien du soir

LA VALLEE DE L'OTTAWA Journal Hebdomadaire à 16 pages

Directeur de la rédaction: OSCAR McDONNELL

Secrétaire: P. A. J. VOYER

Editeur de ville: FLAVIEN MOTTET

BUREAU: 414 et 416 Rue Sussex

OTTAWA, ONT.

Vendredi 10 Octobre 1890

LES PERSONNES QUI NE RECEVONT PAS LEUR JOURNAL REGULARIEMENT SONT PRIÉES DE DONNER AVIS SANS DÉLAI AU BUREAU DE L'ADMINISTRATION.

ECHOS DU JOUR

L'honorable M. Mercier sera de retour à Québec demain.

Le congrès américain se réunira de nouveau le 11 novembre.

M. Massé, M. P., pour Richelieu, doit aller passer l'hiver à Nice.

Le vicomte d'Hauterive a épousé hier fille d'Alexandre Dumas, fils.

Les militaires de Montréal vont offrir un grand banquet à Sir Adolphe.

Le gouvernement du Manitoba a décidé d'ouvrir en Angleterre un bureau d'émigration.

On annonce que le maréchal MacMahon s'est enfoncé dans son château de la Forêt, pour mettre la dernière main à ses Mémoires.

On dit que le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat pontifical, va se démettre de ses fonctions à la suite de dissentiments avec ses collègues.

Une personne qui semble bien informée dit que le comte de Paris profitera du voyage qu'il fait actuellement en Amérique pour se rendre à Montréal, à Québec et à St-Jovite.

Le conseil de ville de Trois-Rivières, a autorisé, lundi soir, l'émission de débet sur un montant de \$20,000 pour payer le bonus accordé à la compagnie des conduites d'eau.

Le WITNESS a publié dernièrement une dépêche annonçant que Sir Hector Langevin avait envoyé M. Macintosh à Québec pour étouffer l'affaire McCreedy-Tarte. Inutile d'ajouter que cette dépêche est de pure invention.

Les Canadiens des Etats-Unis s'emparent, dans la plupart des centres habités par nos compatriotes, de se faire naturaliser. La semaine dernière, à Dover seulement près de deux cents Canadiens sont devenus sujets américains.

Il est certain que le gouvernement français n'a encore fait aucune démarche pour demander au pape Léon XIII d'intervenir en qualité d'arbitre dans le différend entre la France et l'Angleterre au sujet des pêcheries de Terre-Neuve.

George Wait et Cie, exportateur de Montréal, envoient en ce moment, plusieurs caisses d'œufs en Angleterre. C'est une expérience qu'ils tentent. Le résultat de cet envoi est attendu avec impatience par tous les intéressés.

Le fret sur les œufs de Montréal à Liverpool sera d'environ 15 centimes par tonne.

Le ministre français a chargé M. Jules Roche, ministre du commerce, de préparer un projet de loi qui sera soumis à la chambre des députés, afin d'établir un tarif général des douanes sur les produits importés en France; cette loi proposerait aussi de donner au gouvernement le droit d'accorder des réductions aux pays dont les lois sur les droits de douanes faciliteraient le commerce français.

Un steamer anglais vient d'arriver à Liverpool, avec un lion que le sultan de Sokoto (Afrique centrale) a chargé cette compagnie d'offrir, en son nom, à la reine d'Angleterre.

C'est un petit lionceau, de caractère assez débonnaire, car on lui a permis, pendant la traversée, de prendre l'air sur le pont du navire, où il n'a pas tardé à devenir l'objet de l'attention et des passages. Il n'aura pas de quoi effaroucher le lion britannique.

On trouve quelques noms nobiliaires français dans les listes du Nord-Ouest canadien. Dernièrement, c'était le comte de Beauharnois, de Calais, qui passait par Montréal pour se rendre au territoire d'Asiniboia avec toute sa famille.

Mais il aura été précédé dans les plaines par le baron Solvaing de Boisieu et le comte de Rouffigne, qui ont des intérêts dans un vaste rancho de ces contrées nouvelles auquel ils ont donné le nom de la Hollande-rie.

L'été dernier, M. de Boisieu et le comte de Rouffigne ont parcouru nos provinces et obtinrent le Nord-Ouest pour habiter.

Le comte et la comtesse de Simonart habitaient également pendant plusieurs années dans les environs de Winnipeg.

L'évêque Gilmour, de Cleveland, Ohio, a excommunié l'éditeur du CATHOLIC NEWS (Chevalier Catholique).

Voici ce que dit l'évêque dans sa lettre d'excommunication, à propos du journal: "C'est un journal qui n'est catholique ni dans son ton, ni dans son enseignement; c'est un fomenteur de discorde et un incitateur à la désobéissance et à la rébellion; une occasion de scandale et un failliteur de la loi et des faits."

L'excommunication s'étend à tous correspondants laïques ou cléricaux, ainsi qu'aux agents collecteurs, distributeurs et souscripteurs.

Cette affaire a créé une grande sensation dans la ville, et est le sujet de toutes les conversations. Les Chevaliers du Travail surtout sont très excités.

(A suivre)

DROIT CRIMINEL

A l'heure où chacun a l'intention attirée sur nos tribunaux, par des procès célèbres en Cour d'Assises, il n'est pas sans intérêt de donner en quelques notes l'histoire du fonctionnement de la loi contre les criminels, en Angleterre.

Ces notes sont empruntées au grand ouvrage de sir James Stephen, une des autorités actuelles dans les cours de justice d'Angleterre.

L'administration de la justice, en Angleterre comme en d'autres pays d'ancien régime, n'était venue des longtemps à être regardée comme une prerogative royale. Dès avant l'invasion normande, les rois d'Angleterre avaient pour habitude d'aller de place en place avec leur suite pour administrer la justice. Cette suite se composait des principaux officiers du royaume auxquels ces rois confiaient, sur les pays du royaume, des fonctions judiciaires, sur les pays du royaume, des fonctions judiciaires, sur les pays du royaume, des fonctions judiciaires.

Peu à peu on apporta des réformes à ce système, et les cours de justice avec des juges spéciaux furent établies.

Les cours d'Assises datent de la plus lointaine antiquité, mais ce ne fut que sous le règne de Henri II, au XII siècle qu'elles furent tenues en des lieux et à des dates déterminées.

Le procès par jury est le survivant de plusieurs modes de procès qui étaient en usage à la conquête par les Normands et longtemps après. A cette époque un criminel pouvait être accusé par un particulier ou par un rapport public. Les accusations par des particuliers étaient les plus communes. Elles étaient connues sous le nom "d'appeals", ce qui signifiait alors tout simplement une accusation, et non comme aujourd'hui, un recours d'un tribunal inférieur à un tribunal supérieur.

La personne lésée ou la victime était tenue de faire tout son pouvoir pour faire arrêter le coupable en soulevant contre lui le peuple, ce que l'on appelle encore aujourd'hui le "pursuivre par le peuple".

S'il ne pouvait être capturé autrement, il était mis hors la loi, ce qui permettait dans les premiers temps, de le mettre à mort d'une façon sommaire. Plus tard, un criminel hors la loi était considéré comme convaincu du crime qu'il avait été imputé. Néanmoins, l'accusateur comparait devant la cour, et l'inculpé avait la juridiction ressemblant à celle de nos juges de paix si ce n'est qu'elle était encore plus étendue. Si l'accusé se présentait, il y avait lieu à plusieurs procédures qui se terminaient, en fin de compte, par un combat singulier, qui cependant, n'était pas permis si la culpabilité de l'accusé était considérée comme prouvée avec évidence pour être incontestable.

Cette étrange procédure, bien qu'elle ait été abolie, continuait à subsister jusqu'en 1819. En cette année, sur une accusation de meurtre, prononcée en appel, la cour du Banc du Roi accorda l'effectivement l'épreuve du combat, qui n'eut pas lieu cependant, seulement parce que l'accusé n'était pas de force physique à se mesurer avec l'accusé, et il refusa de pour suivre son accusation aussitôt que la cour eut décidé que le prisonnier avait le droit, comme on le disait, de défendre sa tête.

Cet incident induisit le parlement à faire un acte par lequel on abolit les combats judiciaires.

Dans les combats de ce genre on prétendait que le ciel prenait la part de l'accusateur, si l'accusé n'était fondé, et donnait la victoire à l'accusé si elle était fautive.

L'accusation par le ministère public a fait cesser, après un certain temps, ces appels privés. Ce genre d'accusation relevait d'un corps d'hommes qui agissaient comme accusateurs publics et qui furent les prédécesseurs de notre grand jury. L'Angleterre était divisée en comtés, et en cantons. Chaque comté était représenté dans les affaires publiques par un préfet et quatre autres personnes. C'est de là que vient notre système municipal. Quand les commissaires du roi ou les juges apparaissaient dans un comté à une cour de circuit, — cour ambulante, — venaient se joindre à eux le shérif, les coroners, les bailiffs, le préfet et ses quatre députés de chaque township. On choisissait dans cette assemblée une sorte de grande commission qui donnait aux juges les noms des personnes qui, dans les limites du comté, étaient soupçonnées de crime. Si les inculpés n'étaient pas déjà sous arrêt, on les faisait arrêter et on les soumettait à l'épreuve du feu et de l'eau. L'épreuve du feu consistait à leur faire porter un morceau de fer rougi au feu, d'un poids rare onnable, ou à les faire passer par-dessus des socs de charrue surchauffés et placés à diverses distances.

Dans l'épreuve de l'eau, le prisonnier était jeté dans un étang. S'il était immergé, c'était le signe de son innocence; s'il survenait un sursis, c'était le signe de sa culpabilité.

Si encore on croyait que le ciel déciderait en faveur de l'innocent et contre le coupable. Néanmoins, si l'accusé échappait à l'épreuve, il était ordinairement banni comme un être dangereux, c'est-à-dire, chassé du pays.

Les épreuves sont tombées en désuétude au XIII siècle. Elles furent remplacées par une nouvelle forme de procès, qui fut l'origine de notre procès par jury.

Depeches du Soir

(Service Special)

NEXPOSERA PAS

ROME, 10 oct.—Le comité formé pour aider au succès de l'Exposition de Chicago s'est dissous. Il est que personne ne tient plus à participer à cette exposition. Le bill McKinley a tout dérangé.

LE PROCES LAMONTAGNE

SHREBURY, 10 oct.—La preuve contre M. Lamontagne, sur les faits de son procès, n'offre rien de neuf et accable toujours le défendeur.

La couronne croit qu'elle terminera sa preuve dans la séance de cet après-midi. Les avocats de la défense disent qu'ils n'abandonneront qu'une séance pour l'audition de leurs témoins.

On estime à \$8,000 ou \$9,000 la somme que le meurtre de Michel a coûté au gouvernement.

UN MINISTRE PARLE

HALIFAX, 10 oct.—Sir John Thompson, ministre de la Justice a déclaré, mardi, dans un discours, à Antigonish, N. E., que le gouvernement est en faveur de la réciprocité dans les produits manufacturés.

Il a ajouté, que depuis deux ans, depuis que nous sommes sous le régime de réciprocité, nous avons envoyé plus de produits agricoles que nous n'en avons reçus. Les produits agricoles ont augmenté de dix années du traité de réciprocité.

Le ministre a dit à ses électeurs qu'il se présentera de nouveau à leurs suffrages.

LA RECOLTE DU BLE AU MINNESOTA ET AU DAKOTA

NEW YORK, 10 oct.—Le TRIBUNE apprend de son correspondant de St. Paul que l'estime générale est à 90 millions de minots la récolte du blé au Minnesota et au Dakota. On s'accorde à dire qu'il faudra 20 millions de minots de blé pour l'ensemencement et la consommation locale. Il resterait donc 70 millions de minots.

Les meuniers de Minneapolis attendent à employer 30 millions de minots dans l'année. D'autres meuniers en emploieront de notables quantités.

Tous les produits faits de blé resteraient en surplus. La récolte de blé au Minnesota et au Dakota est estimée à 15 millions de minots et encore il n'est pas fait mention des besoins de l'exportation à New York et à Duluth. Conséquemment on peut croire que le blé sera en surplus et qu'il sera vendu sur une hausse dans le prix de la farine à la prochaine saison.

TOUT UN EQUIPAGE PÉRIT EN VUE DU RIVAGE

CHARLOTTEVILLE, 10 oct.—Pendant la tempête, la goélette Mary-Jane, partie de ce port et appartenant au capitaine Boston Wallace, de la Nouvelle-Écosse, est faite naufrage, vis-à-vis North Beach, Ile de Cap Fortune, près du Cap Richmond. Les hommes du cap ont tenté hier soir de se rendre à la goélette, mais ils n'ont pu réussir dans leur tentative de sauver les matelots dont ils pouvaient être les efforts désespérés pour échapper à la mort.

Ce matin, les sauveteurs ont réussi à se rendre à l'endroit du naufrage, mais les hommes d'équipage avaient tous péri.

On signale plusieurs autres naufrages. La tempête a causé des dommages considérables à Shelburne. Le rivage est couvert de bateaux que les vagues ont poussés dans la baie et un grand nombre de petits bateaux sont perdus.

MOUVEMENT SOCIALISTE

BRUXELLES, 10 oct.—Les délégués de toutes sociétés coopératives socialistes de Belgique se sont réunis à la maison du Peuple.

Us ont décidé la création d'une Fédération nationale des coopératives "sans capital, avec le seul concours de toutes les honnêtes personnes de la Belgique, en vue de la guerre au commerce de gros". La Fédération sera dirigée par un comité de trois membres élus par les délégués des cinq grandes coopératives de Belgique et c'est-à-dire de Bruxelles, Gand, Liège, Anvers et Jolimon. Le comité élèvera à Gand la première année et sera dirigé par deux de ses membres. La Fédération retiendra, pour ses frais d'administration, 12% sur toutes les marchandises qui seront vendues. Au cours on s'évalue le total des achats faits annuellement par les coopératives à plus de 8 millions de francs.

Le comité a désigné par la réunion comme délégué au Congrès international des coopératives qui doit s'ouvrir à Marseille le 12 octobre prochain.

MANIFESTATIONS POLITIQUES

MADRID, 10 oct.—Des manifestations en faveur du Portugal ont eu lieu à Madrid, à Barcelone et dans quelques autres villes. Elles n'ont eu qu'une importance secondaire et les résolutions votées par les meetings convoqués par les républicains n'ont aucune portée.

Les Espagnols éprouvent en général de la sympathie pour les Portugais, qui traversent en ce moment une crise pénible due à la guerre civile. On a vu dans les journaux un courant d'opinion en faveur de la Fédération ibérique.

De son côté, le gouvernement est résolu à ne pas favoriser les ligues et les démonstrations qui pourraient lui susciter des embarras du côté de l'Angleterre ou seraient dirigées contre la Maison de Bragança. Aussi n'a-t-il eu qu'une importance secondaire.

Les réunions des journaux ont été dissoutes, les réunions des journaux ont été dissoutes, les réunions des journaux ont été dissoutes.

Le tribunal a condamné le révérend père à cinquante plaques de dommages et les frais d'une action de \$200 pour mauvais traitements.

—Madame veuve Clermont, a institué en cour Supérieure par le ministère de ses avocats M. Bernard et Barnard une poursuite en dommages de \$3,000 contre la cité, parce que cette dernière a donné instruction à ses employés de lui enlever l'usage de l'eau dans sa maison.

M. Jos. Beland, M. P. P., A. T. Lepine, M. E., et Jules Helbroeker, ont été délégués de la part des membres du Conseil Central pour solliciter leurs avocats MM. Barnard et Barnard, de présenter en cour une requête spéciale pour un jugement sommaire en cette cause, en attendant le jugement final.

La requête a été accordée et le juge a ordonné l'arrestation et l'interdiction des instructions nécessaires aux employés du département de l'eau pour que ces derniers cessent immédiatement l'usage de l'eau à cette pauvre femme.

—Alphonse Gailluard, un misérable vieillard de 67 ans a été arrêté par le constable Bourguignon, sur l'accusation d'avoir assailli de violence une fille de 11 ans, nommée Alexandra Rippeol de la même localité.

L'infâme vieillard a été traduit devant le juge Desnoyers et a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$250. Plusieurs témoins étaient prêts à rendre témoignage contre le prisonnier et le crime a été découvert par le beau-frère de M. Jos. Rippeol, le père de la malheureuse victime.

Il a été condamné par le tribunal à subir son procès devant la Cour du Banc de la Reine.

Il est remarqué qu'un jeune homme nommé Alfred Morin a été la victime d'une tentative de meurtre de la part de personnes inconnues. On dit que la victime est actuellement dans une condition désespérée à l'Hôtel Dieu de cette ville.

Nouvelles de Québec

QUÉBEC, 10 oct.—Une dame du nom de Montreuil, demeurant près du marché Champlain, est disparue de son domicile depuis cinq heures hier matin. On craint qu'elle se soit noyée dans le fleuve.

—MM. R. H. McCreedy et O. E. Murphy ont été condamnés à subir leur procès à la cour criminelle.

—Les ingénieurs anglais chargés d'explorer la route du chemin de fer projeté de Québec au Détroit de Belle-Ile ont presque complété leurs travaux.

—Ils seront de retour à Québec à la fin de ce mois.

THE BROADWAY

Marchandises spéciales pour Habillements d'Été

COUPE ELEGANTE et GARANTIE

W. H. MARTIN 133 RUE SPARKS 133 OTTAWA

Pas Besoin d'Attendre Meubles, Tapis et de Literie

Si vous avez besoin de Meubles, Tapis et de Literie

Juste ce que vous avez assez d'argent pour acheter

Nous vous fournirons, tout à des conditions faciles de paiement du mois ou à la semaine

Vous pouvez venir tout à l'aise dans nos magasins. On ne vous impose pas de limites dans vos achats.

NOS CONDITIONS: \$ 10.00 de Marchandises, 25cts. par semaine

20.00 do do 50 do do do 30.00 do do 75 do do do 50.00 do do 1.25 do do 75.00 do do 1.85 do do 100.00 do do 2.25 do do

Metropolitan Mfg. Co. 557 Rue Sussex.

L'HOMÉOPATHIE D. C. McLAREN, M. D. Médecin et Chirurgien Au No. 89, Rue Slater.

Mrs. Wilson's MYSTIC PILLS

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

Mystic Pills

CARTES PROFESSIONNELLES

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédéraux et de Québec, 188 rue Wellington, Ottawa

GEO. McLAURIN, L.L.B. AVOCAT, ETC. Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa

VALIN & CODE Avocats, Solliciteurs, ETC. BLOC EGAN, RUE SPARKS vis-à-vis l'Hôtel Russell

J. S. JUDE ROUTHIER, B. A. Sc. ARCHITECTE ET INGENIEUR CIVIL 22 Rue Metcalfe, Ottawa

J. W. W. WARD AVOCAT ETC. BUREAU 31 SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS Ottawa

O'GARA, McTAVISH & WYLL AVOCATS SOLLICITEURS, NOTAIRES Bloc Hay, rue Sparks Ottawa, O- PRES DE L'HOTEL RUSSELL MARTIN O'GARA, O. C. D. E. McTAVISH Wm. Wy.

DR. R. CHEVRIER. 276 Rue Dalhousie Heures de Consultation 10 à 12 m., 2 à 5 p.m., et 7 à 8 p.m.

LES MEILLEURS CHARBONS OULITES DE BRIGHAM T. G. Brigham Successeur de J. C. Brown & Co. 26 RUE SPARKS

À Vendre à bon Marché Portes chassis, et jaugerie, bois préparé moulures, vases peintes, huiles, peintures cuir et ornements de chaises chez E. WOODLAND, 38 rue Bessier, près la bassin au Canada

Belcourt, MacCracken & Henderson Avocats, Procureurs, Notaires, ETC. ONTARIO ET QUEBEC OTTAWA N. A. Belcourt, John J. MacCracken Geo. F. Henderson.

ST-WART, CHRYSLER & GODFREY AVOCATS, SOLLICITEURS Agents pour la Cour Supérieure et le Farnham Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont

McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER J. J. GODFREY

Walker, McLean & Blanchet, AVOCATS Avocats, Solliciteurs, Agents Parlements, Notaires, ETC. ETC. No. 34 1/2 Rue Elgin, Ottawa (EN FACE DU RUSSELL)

W. H. Walker, D. G. McLean, G. A. Bancroft A. E. LUSSIER Avocats, Notaires, ETC. Bureau — 569 Rue Sussex (Coin de la Rue Rideau, Ottawa, Ont) Argent après avoir avantage spécial l'emprunteur.

A. E. LUSSIER B. A. M. J. GORMAN, L.L.B. (Successeur de L. A. Olivier) Avocat Solliciteur, Notaire, ETC. —BUREAU— Coin des Rues Rideau et Sussex OTTAWA, ONT ARGENTA PRATER

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

La Route directe entre l'Ouest et tous les points du Bas St. Laurent, de la Baie des Chaleurs, province de Québec; ainsi que le Nouveau-Brunswick, le Nouveau-Écosse, l'Île du Prince Édouard, le Cap Breton, les Îles de la Madeleine, Terre-Neuve et St. Pierre.

Les trains express quittent Montréal et Halifax, tous les jours (dimanches exceptés) et se rendent à destination de tous ces points, sans changement de char, en 27 heures et 50 minutes.

Les trains express de l'Intercolonial qui vont dans ces directions sont brillamment éclairés par l'électricité et chauffés par la vapeur de la locomotive. Tout cela donne beaucoup d'avantages, de confort et de rapidité aux voyageurs.

A tous les trains directs sont attachés charrs réfectoires et dortoirs, nouveaux et élégants, de même que les charrs-salons pour le jour.

On se rend par cette route à toutes les stations populaires de pêche et de baignade du Canada sur le parcours de l'Intercolonial.

LIÈGE DES PASSAGERS ET DES MALLEES CANADIENNES-EUROPEENNES Les passagers pour la Grande Bretagne ou le Continent, quittent Montréal le jeudi matin arrivent à temps pour prendre le vapeur de la malle, le même soir à Rimouski.

L'attention des expéditeurs est appelée sur les grandes facilités offertes pour le transport de la fleur et en général de toutes les marchandises à destination des Provinces de l'Est et de Terre-Neuve, ainsi pour l'exportation de grains et des produits expédiés aux marchés de l'Europe.

Pour billets et informations, concernant le train et les passages s'adresser à E. KING, agent des billets, 27, rue Sparks, Ottawa, Ont.

D. POTTINGER, Surintendant-Général Bureau du Chemin de Fer, 1 Moncton N. B. 18 Juin, 1890.

Dalhousie et Saint-Patrick OTTAWA

Peintres préparées, Peinture, Tapisseries, Vitrés, Mastic, Pinceaux, Huile, Etc.

ARTICLES De Peintre en General

W. BAKER & CO., 127, W. BAKER & CO., 127, Breakfast Cocoa

W. BAKER & CO., 127, Breakfast Cocoa

W. BAKER & CO., 127, Breakfast Cocoa

W. BAKER & CO., 127, Breakfast Cocoa

W. BAKER & CO., 127, Breakfast Cocoa

W. BAKER & CO., 127, Breakfast Cocoa

W. BAKER & CO., 127, Breakfast Cocoa

PALMER HOUSE

SOIE NOIRE

Avez-vous besoin d'une Soie noire ou d'un Satin à Robe noir? Si vous avez décidé de vous acheter une robe irez-vous payer une piastre et demie ailleurs pour la même qualité que je vous vendrai pour \$1.

Ce n'est pas probable.

Je puis vous faire économiser un tiers de votre argent sur l'achat d'une Soie Noire, refuserez-vous cet avantage?

Ce n'est pas probable.

Soie de Couleur

Irez-vous payer 50 pour cent plus cher dans un autre magasin pour une soie de couleur lorsque je vous offre la même qualité pour la réduction de cinquante pour cent.

Ce n'est pas probable.

Toute personne ayant besoin de marchandises se classe de première classe doit aller les acheter là où on est en position de les vendre à l'immenses réductions et la seule place à Ottawa est là

Ce n'est pas probable.

PALMER HOUSE

53 & 55 Rue Sparks.

H. E. POIRIER

H. E. POIRIER

H. E. POIRIER

H. E. POIR